

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion du 12 novembre 2024

Présents : M. Thierry BOKOBZA (Président), MM., Thierry COLOMBO, Stéphane PILMONT, Laurent PATRIGEON, Tony GABIER, Michel LOUVEL, Mme Monique ELISABETH,

Absents excusés : MM. Luis PEDRO GOMES, Adrien BARROIS, Jean-Eric INACIO, BOIVIN, Michel LOUVEL, Mme GRIVOT, Yvane JONNAIS

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

ACHERES FC

Demande du club pour reporter/annuler toutes les rencontres le 14/12, en raison de l'organisation d'un match avec le Variété club de France à cette date.

Pris note du justificatif fourni, la Commission annule les rencontres prévues à cette date.

CLAIREFONTAINE EN YVELINES

Le club nous rappelle qu'il ne peut toujours pas accueillir de rencontres sur ses installations, faute d'homologation de son terrain.

La Commission prend note et vous demande de vous mettre d'accord chaque semaine avec vos adversaires pour inverser votre rencontre.

CATEGORIE U6-U7 PLATEAUX U6

La Commission organisera 3 plateaux spécifiques U6 en 2025. En parallèle des plateaux U6/U7 prévues aux mêmes dates. Un formulaire d'inscription va vous être envoyée prochainement afin de vous inscrire.

PLATEAUX U7

Retrouvez les prochains plateaux de la saison en [cliquant ici](#).

BUCHELOISE AS

Le club s'est rendu compte qu'il s'était trompé dans l'inscription de ses équipes et n'a pas coché de date de participation.

La Commission prend note et vous affectera sur les plateaux.

ROSNY CSM

Le club nous rappelle qu'il ne faut pas le désigner recevant sur les plateaux sur la période d'hiver, en raison de l'état de ses terrains.

La Commission prend note, plateau à jouer à PORCHEVILLE, le club ayant donné son accord.

VALLEE 78 FC

Le club nous rappelle qu'il ne faut pas le désigner recevant sur les plateaux sur la période d'hiver, en raison de l'état de ses terrains.

La Commission prend note, plateau à jouer à ABLIS FC SUD.

BONNIERES FRENEUSE FC

Accord du club d'ECQUEVILLY EFC pour accueillir ce plateau.

La Commission prend note et donne son accord à titre exceptionnel pour le changement du plateau U6-U7 et rappelle que l'horaire dérogatoire pour les U10-U11 est 12h30.

CATEGORIE U8-U9 PLATEAUX U9

Retrouvez les prochains plateaux de la saison en [cliquant ici](#).

CLAYES S/BOIS USM

Le club s'est rendu compte qu'il avait 4 équipes inscrites en trop sur les plateaux classiques.

La Commission prend note.

CATEGORIE U10-U11 CRITERIUM DEPARTEMENTAL

2 équipes du 09/11/24

29930316 : MAULOISE US 1 / VILLEPREUX FC 1

Courrier du club de VILLEPREUX FC.

La Commission prend note et demande un rapport au club de MAULOISE US pour le lundi 18 novembre 2024 12h00 au plus tard.

La Commission a procédé à la vérification des licenciés de chaque club engagé sur le dispositif. Voici l'état des anomalies relevées et des conséquences sur les rencontres à venir :

☒ FONTENAY ST PÈRE : 2 équipes : 12 licenciés : L'équipe 2 est forfait pour le 16/11

Amende : 20€ - non production d'un rapport demandé

☒ GARGENVILLE STADE : 3 équipes : 26 licenciés. Situation régularisée.

Amende : 20€ - non production d'un rapport demandé

☒ MANTES USC : 2 équipes : 18 licences. : Situation régularisée.

Amende : 20€ - non production d'un rapport demandé

☒ MANTES VIVONS FOOT : 2 équipes : 10 licenciés : L'équipe 2 est forfait pour le 16/11. Remerciements des explications.

CRITERIUM ESPOIRS U10-U11

PECQ US

Le club nous informe que son référent U10 est inversé avec celui des U13.

La Commission prend note.

Point sur les dérogations accordées en début de saison concernant l'encadrement :

U10

☒ CHANTELOUP US : Encadrant inscrit mais certification non validée. De nouveau inscrit pour une prochaine certification.

La Commission laisse jusqu'à la fin de l'année civile pour que la personne obtienne sa certification.

☒ VERNEUIL ENTENTE : Encadrant certifié. Situation régularisée.

U11

CELLOIS CS : Pris note que le club mettra un éducateur diplômé en attenant que son référent soit certifié.

CHALLENGE JOUR DE COUPE U10-U11

Retrouvez les plateaux des Challenges Jour de Coupe U10-U11 en [cliquant ici](#).

CATEGORIE U12-U13 CRITERIUM DEPARTEMENTAL

La Commission a procédé à la vérification des licenciés de chaque club engagé sur le dispositif. Voici l'état des anomalies relevées et des conséquences sur les rencontres à venir :

☒ COIGNIERES FC : 2 équipes : 13 licenciés : L'équipe 2 est forfait pour le 16/11

Amende : 20€ - non production d'un rapport demandé

☒ FONTENAY ST PÈRE AS : 2 équipes : 16 licenciés : Situation régularisée.

Amende : 20€ - non production d'un rapport demandé

Demande de dérogation annuelle accordée par la Commission

TRIEL AC : 14h00

VILLEPREUX FC 1 : 14h00

VILLENES ORGEVAL FC

Demande du club pour une dérogation à 12h30 de ses rencontres U12/U13 en raison des problèmes d'alternances relevées avec la diffusion des calendriers.

Compte tenu du motif, et de l'horaire dérogatoire de 12h30, la Commission donne son accord. Merci de prévenir vos adversaires malgré tout.

ACHERES FC

Demande du club pour supprimer sa 2ème série d'équipes par année d'âge, en raison d'un effectif qui ne lui permettra pas de tenir la saison. Il demande la possibilité d'intégrer le sans distinction à 1 équipe.

La Commission prend note et désigne l'équipe par année U12 forfait général. En effet, faute de place disponible sur le Critérium sans distinction d'âge, la Commission laisse l'équipe U13 du critérium par année pour vous permettre de continuer à jouer.

CRITERIUMS ESPOIRS

PECQ US

Le club nous informe que son référent U10 est inversé avec celui des U13.

La Commission prend note.

Point sur les dérogations accordées en début de saison concernant l'encadrement :

U12

▫ MONTESSON US : Encadrant non inscrit en certification

La Commission informe le club que l'encadrant déclaré ne peut être le référent d'équipe et demande à ce qu'un changement soit fait pour les rencontres dès le 16 novembre.

Amende : 20€ non production d'un rapport demandé.

U13

▫ BONNIERES FRE : Encadrant inscrit mais certification non validée.

La Commission informe le club que l'encadrant déclaré ne peut être le référent d'équipe et demande à ce qu'un changement soit fait pour les rencontres dès le 16 novembre.

Amende : 20€ non production d'un rapport demandé.

▫ RAMBOUILLET FC : Encadrant certifié. **Situation régularisée.**

FESTIVAL FOOT

Pour consulter les résultats de la 1ère journée : [cliquez ici](#).

Les plateaux de la prochaine journée du 23 novembre seront publiés d'ici la fin de semaine.

Anomalies relevées après étude des feuilles de plateaux

N°72 : PORT MARLY CS 1 & 2, CONFLANS FC 1 2

Le club de CONFLANS FC conteste qu'il soit pénalisé et donne les scores manquants en évoquant un dysfonctionnement de format du plateau.

La commission prend note et rappelle à tous les clubs qu'il est inscrit dans le règlement qu'il faut respecter scrupuleusement le format du plateau établi par la Commission et de prendre une photo de la fiche récapitulative des scores pour les clubs visiteurs.

Ceci étant, la Commission prend note des scores fournis par le club de CONFLANS FC et déclare PORT MARLY CS forfait sur les 2 rencontres non effectuées.

N°66 : LAINVILLOIS FC 1 & 2, PLAISIROIS FO 1 & 2

Rectification des scores de la part de LAINVILLOIS FC, confirmé par PLAISIROIS FO.

La Commission prend note du rectificatif fourni.

N°33 : GARGENVILLE STADE 1 & 2, MAISONS LAFFITTE FC 3 & 4

La Commission prend note du rectificatif fourni par MAISONS LAFFITTE FC.

Erratum YF 1821

▫ Retrait de points : -2 pts par équipe

N°26 : TRIEL AC 1 & 2

N°32 : BOUAFLE FLINS ES 1 & 2

Ces équipes ayant subi des forfaits indépendants de leur volonté, la Commission ne les impacte pas de pénalités.

ABSENCE EXCUSEE A PLATEAUX

U8/U9 ESPOIRS

Amende : 5€ par équipe

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 09/11/24

TRAPPES ES : 4 équipes

Compte tenu que VILLENES ORGEVAL n'a été prévenu que le vendredi après-midi, veille de plateau.

FORFAIT AVISE

U10-U11

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 09/11/24

29930396 : JOUY EN JOSAS AS 1

29930468 : JOUY EN JOSAS AS 2

FEUILLE DE PLATEAU MANQUANTE

CHALLENGE AUTOMNE U11

Erratum : Annulation amende YF 1820

Plateaux du 12/10/24

ECQUEVILLY EFC